

GUIDE DES AIDES RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EDITION FÉVRIER 2023



Le récapitulatif des aides financières
pour vos travaux de rénovation
énergétique en Ouest Essonne




















Comment utiliser ce guide ?

Pas facile de s'y retrouver dans la jungle des aides ! Mais ce guide est là pour vous aider. Commencez par trouver votre **revenu fiscal de référence** indiqué sur votre dernier avis d'impôts pour connaître votre couleur de catégorie de ressources et les aides associées.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE LOGEMENT	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE
1	≤ 22 461€	≤ 27 343€	≤ 38 184€	≥ 38 185€
2	≤ 32 967€	≤ 40 130€	≤ 56 130€	≥ 56 131€
3	≤ 39 591€	≤ 48 197€	≤ 67 585€	≥ 67 586€
4	≤ 46 226€	≤ 56 277€	≤ 79 041€	≥ 79 042€
5	≤ 52 886€	≤ 64 380€	≤ 90 496€	≥ 90 497€

	Pour les revenus BLEU OU JAUNE	Pour les revenus VIOLET OU ROSE
Les primes travaux par travaux	 +  + 	 + 
Les primes rénovation globale	 +  + 	 +  + 
Les autres aides sous conditions	 Aide à la conversion  Eco-PTZ	 Exonération taxe foncière  Aide du PNR



En complément de ce guide, n'hésitez pas à consulter notre simulateur d'aides financières qui vous permet en trois clics de retrouver les montants des aides auxquelles vous avez droit : alec-ouest-essonne.fr/calculaides



Les Certificats d'Économie d'Énergie



Une prime des fournisseurs d'énergie

Selon le principe du pollueur-payeur, les vendeurs d'énergie sont obligés par l'Etat de lui fournir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), preuves qu'ils ont incité aux économies d'énergie. S'ils ne le font pas, ils reçoivent des pénalités.

Pour obtenir ces CEE, les vendeurs d'énergie donnent aux particuliers effectuant des travaux de rénovation énergétique (réalisés par un professionnel) des primes énergie en échange de leurs factures de travaux. Il suffit pour cela de faire la demande auprès du site internet du fournisseur de son choix.



Démarches

- Faire une demande avant signature du devis
- Recevoir une lettre d'engagement par mail
- Signer le devis et réaliser les travaux
- Envoyer le dossier complet
- Recevoir la prime



Dossier complet

- Le devis
- La facture acquittée
- Le certificat RGE de l'artisan
- L'attestation sur l'honneur de l'artisan
- L'avis d'impôts pour ménages bleu ou jaune

Montants indicatifs disponibles en [page 5](#)

Rénovation Globale

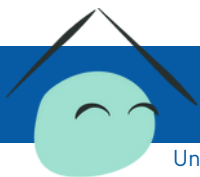
En cas de rénovation ambitieuse, générant un gain énergétique supérieur à 55%, validé par un audit, un financement basé sur le GWh économisé existe aussi chez certains fournisseurs

TH-164



nr-pro.fr

Pour s'y retrouver le comparateur indépendant nr-pro.fr recense les montants proposés par certains fournisseurs



Ma Prime Renov'

Une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat

Depuis 2020 l'état a mis en place MaPrimeRenov' en remplacement du crédit d'impôt à destination des **propriétaires occupants** (hors SCI) et des **bailleurs** souhaitant entreprendre des travaux de rénovation pour des logements de plus de 15 ans.

CETTE PRIME SE DIVISE EN 2 FORMATS :

Travaux par travaux

Pas de gain énergétique minimum

Prime par travaux

Montant basé sur les travaux et le revenu

Pas d'audit nécessaire

Montants disponibles en page 5

OU

Rénovation performante

Gain énergétique minimum de 35 ou 55%

Prime Globale

Montant basé sur le revenu

Nécessite la réalisation d'un audit

Montant détaillés juste ici



Constituez votre dossier sur maprimerenov.gouv.fr

- Votre pièce d'identité.
- Votre dernier avis d'imposition,
- Le ou les devis pour les travaux de rénovation prévus.
- Votre RIB
- Votre taxe foncière ou justificatif de acte de vente ou un appel de fonds du syndic de copropriété.
- Le rapport de l'audit si rénovation performante

MaPrimeRénov' Sérénité

Un opérateur-conseil ANAH vous accompagne dans toutes vos démarches concernant votre projet de rénovation énergétique :

- il réalise un diagnostic énergétique prescrivant les travaux à réaliser.
- il vous aide à monter vos dossiers d'aides financières.

Si vos travaux permettent un **gain énergétique d'au moins 35%**, vous bénéficiez de la prime suivante :

➔ **50%** des travaux HT pour les **BLEU** (15 000€ max)

➔ **35%** des travaux HT pour les **JAUNE** (10 500€ max)

S'inscrire sur monprojet.anah.gouv.fr et prendre rendez-vous avec l'un des quatre opérateurs-conseil ANAH suivants :

- AUFJ - Architecture urbanisme Fiumani-Jacquemot, 01 48 33 90 99
- Citémétrie, 01 53 91 03 07
- Copro Diag, 0805 030 066
- Soliha Yvelines Essonne, 01 60 78 53 00 (opérateur de l'OPAH sur Paris Saclay)

Attention, ce programme n'est pas cumulable avec Ma Prime Renov'.

MaPrimeRénov' Réno globale

Si vos travaux permettent un **gain énergétique d'au moins 55%**, validés par un audit énergétique, vous bénéficiez de la prime suivante :

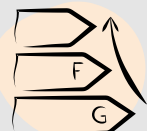
➔ **10 000€** pour les **VIOLET**

➔ **5 000€** pour les **ROSE**

Jusqu'à

1 500€

de bonus sortie de
passoire énergétique
(étiquette F ou G)



Jusqu'à

500€

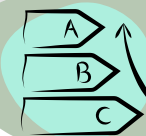
d'aide à l'audit
énergétique



Jusqu'à

1 500€

de bonus Bâtiment
Basse Consommation
(étiquette A ou B)



Plus de détails en
page suivante

Pour toute question concernant votre prime, contactez directement MaPrimeRenov'

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

MA PRIME RENOV'

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



TRAVAUX	BLEU	JAUNE	VIOLET	ROSE	BLEU ET JAUNE	VIOLET ET ROSE
	Isolation des planchers bas	0€	0€	0€	0€	7 à 10€/m ²
Isolation des combles perdus						
Isolation des rampants de toiture						
Isolation des murs par l'intérieur	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	7€/m ²		
Isolation des murs par l'extérieur	75€/m ² *	60€/m ² *	40€/m ² *	15€/m ² *		
Fenêtres, porte fenêtres, velux, ... double double vitrage	100€ /fenêtre	80€ /fenêtre	40€ /fenêtre	0€	Chauffage combustible : 45€/f Chauffage électrique : 30 €/f	
en remplacement de simple vitrage						
Chaudière à granulés de bois	11 000€	9 000€	5 000€	0€	4 000€	2 500€
Pompe à chaleur air/eau	5 000€	4 000€	3 000€	0€		
Chaudière gaz à très haute performance énergétique	0€	0€	0€	0€	250€	
Poêle à bûches	2 500€	2 000€	1 000€	0€	200€	
Poêle à granulés	2 500€	2 000€	1 500€	0€		
Foyer fermé, insert, à bûches ou à granulés	2 500€	1 500€	800€	0€		
Chauffe-eau solaire individuel	4 000€	3 000€	2 000€	0€	125€	
Chauffe-eau thermodynamique	1 200€	800€	400€	0€	80€	
Ventilation simple flux hygro	0€	0€	0€	0€	250€	
Ventilation double flux	3 500€	2 500€	2 000€	0€		
Audit énergétique	500€	400€	300€	0€		
Dépose d'une cuve à fioul	1 200€	800€	400€	0€		
Bonus BBC ou sortie de passeoire	1500€	1500€	1000€	500€		



Isolation



Chauffage



Equipements



Autres

Les montants des CEE peuvent varier en fonction du vendeur d'énergie choisi et sont susceptible d'être modifiés.
*maximum 100m²
montants valables pour tout dossier déposé avant le 31/03/2023

La prime éco-logis 91

Une prime du département

91
Prime
éco-logis

Travaux essentiels

- Etre propriétaire occupant
- Etre **BLEU** ou **JAUNE**
- Faire au moins 5000€ HT de travaux éligibles

➔ **800€** de prime

Dans la limite d'une prime par foyer

OU

Gros Travaux

- Etre propriétaire occupant d'une maison de plus de 15 ans
- Avoir réalisé un audit justifiant au moins 35% de gain énergétique

- ➔ 20% des travaux HT pour les **BLEU** (4 000€ max)
- ➔ 15% des travaux HT pour les **JAUNE** (3 000€ max)
- ➔ 10% des travaux HT pour les **VIOLET** et **ROSE** (2 000€ max)

Avant le démarrage des travaux

Demande à faire sur demarches.essonne.fr
rubrique cadre de vie environnement



Devis, certificat RGE de l'artisan, taxe foncière, justificatif de domicile, RIB et avis d'impôts (pour les ménages jaunes et bleus).

Aide Audit et AMO

- Télécharger votre dossier sur reover-malin.fr
- Remplir et faire signer le dossier avec votre Accompagnateur Rénov' (Conseillers de l'ALEC)
- Envoyer le dossier complet avant la réalisation de l'audit

➔ **200€** d'aide pour la réalisation d'un audit énergétique

➔ **50%** du coût de l'AMO jusqu'à 1 200€



Les chaudières bois et l'installation d'un poêle à bois ou à granulés sont exclus de la nouvelle PEL91. Pour le bois, seul le remplacement d'un foyer ouvert par un foyer fermé ou un insert (explicité sur le devis) est éligible.





Aide à la conversion

Une prime de la région Ile de France

Les propriétaires occupants remplaçant un **appareil de chauffage au bois, fioul ou charbon** datant d'avant 2002 par :



Une Pompe à chaleur ou chauffe-eau thermodynamique autre que air/air



Un appareil solaire thermique



Une association de ces équipements à un chauffage électrique

La prime est de **1 000€** et cumulable avec les autres aides.

Un bonus de 500€ peut-être accordé pour certaines communes



Dossier à remplir sur www.iledefrance.fr/renouvellement-des-chauffages-au-fuel-au-bois-ou-au-charbon à partir de la facture du nouvel appareil.



L'Éco Prêt à Taux Zéro

Un prêt proposé par les banques

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale



Les conditions



Tous les propriétaires, occupant ou bailleur peuvent en bénéficier sans condition de ressources



Votre logement a plus de 2 ans et doit être votre résidence principale ou celle de votre locataire



Les travaux doivent être réalisés par une entreprise bénéficiant du label RGE

Les avantages



Un prêt sans frais de dossier et à taux zéro ; les intérêts sont pris en charge par l'État



Vous bénéficier d'une enveloppe dont le plafond dépend des travaux réalisés :

- 7 000 € pour les fenêtres seules
 - 15 000 € pour un poste de travaux
 - 25 000 € pour deux postes de travaux
 - 30 000 € pour trois postes de travaux
 - 50 000 € pour une rénovation globale
- Remboursable en 20 ans maximum

S'adresser à une banque munis des **formulaires d'emprunt "emprunteur" et "entreprise"** et des devis (formulaires disponibles sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>)



Autres aides locales

Pour les quelques communes concernées

Palaiseau

Exonération de taxe foncière

Les propriétaires, occupants ou bailleurs, réalisant des travaux de rénovation énergétique d'au moins 10 000€ (hors main d'œuvre) peuvent bénéficier d'une exonération de 50% à 100% de la part communale de la taxe foncière pendant 3 à 5 ans.



Se renseigner auprès du centre des impôts fonciers le plus proche



Aide du PNR du Gâtinais

Les propriétaires occupants, réalisant des travaux de rénovation globale au sein du PNR du Gâtinais peuvent prétendre jusqu'à 12 000€ de subventions supplémentaires.

Pour en savoir plus, prendre directement contact avec le PNR sur :
www.parc-gatinais-francais.fr/service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-du-parc/
ou par téléphone au 01 64 98 11 79.

Communes concernées sur l'Ouest Essonne : Bouville, Valpuseaux, Puisetlet-le-Marais, Le Forêt-Sainte-Croix, Brouy, Champmotteux

Essonne
TERRE D'AVENIRS

L'annuaire essonnien de la Rénovation

Renover-malin.fr est la plateforme de la rénovation énergétique du département.



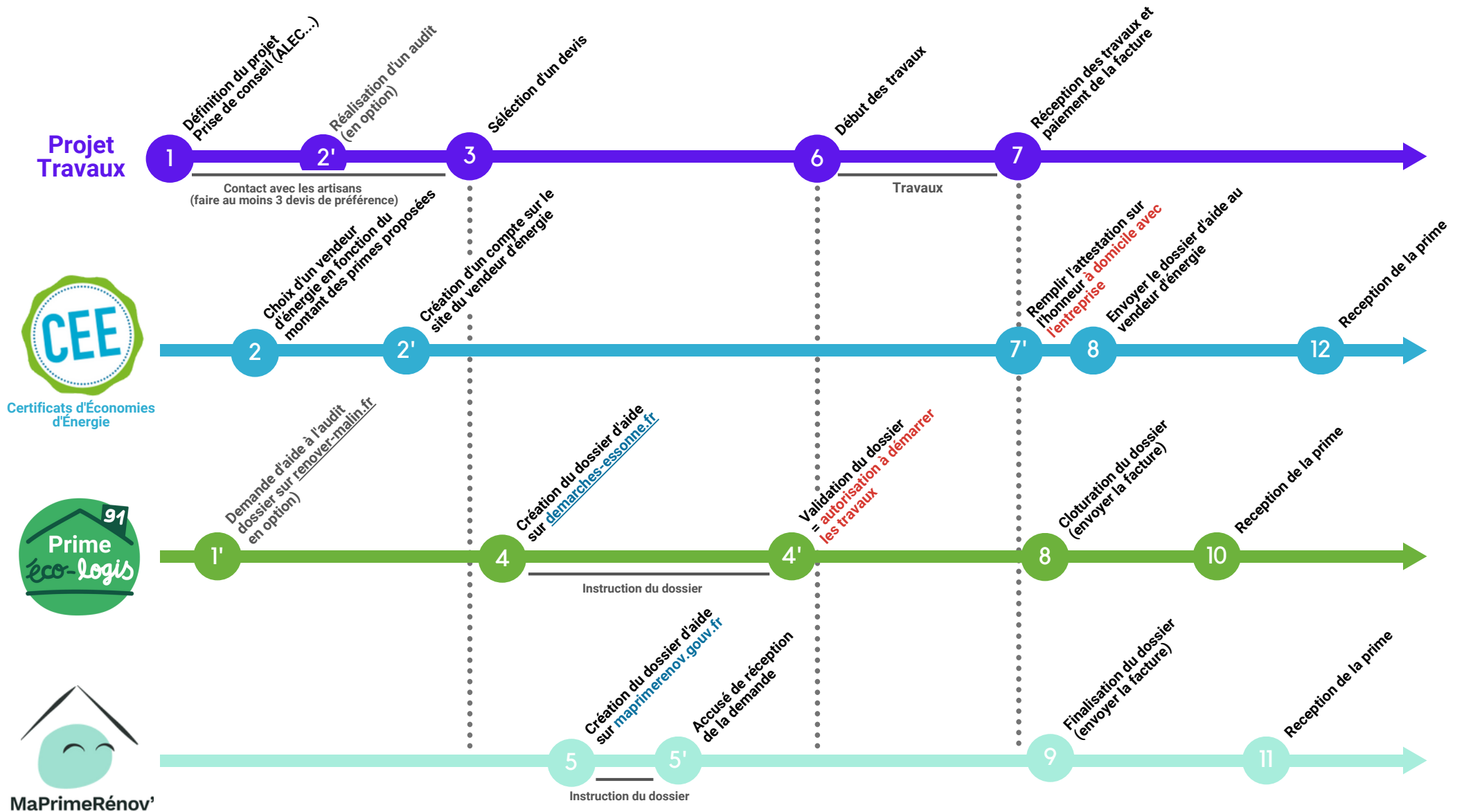
Vous y trouverez :

- Un annuaire d'artisans RGE
- Des aides et astuces
- L'actualité de la rénovation



Frise chronologique des aides

Dans quel ordre demander les principales aides





QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne fournit aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit.

COMMENT ET POURQUOI NOUS CONTACTER ?

Vous avez un projet de rénovation globale ? Vous avez besoin de conseils sur les techniques, les matériaux, les modes de chauffage ? Ou tout simplement vous ne savez pas par où commencer ?

Vous pouvez contacter un conseiller info-énergie :

- au 01 60 19 10 95 du lundi au vendredi, sauf le jeudi, de 9h30 à 17h30.

- ou via notre formulaire sur alec-ouest-essonne.fr (rubrique Prendre contact)

Nous pourrions vous recevoir sur rendez-vous à Palaiseau, Etampes, Dourdan ou Briis-sous-Forges.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur le site internet de l'agence : alec-ouest-essonne.fr

